

Commune de LA BASSEE

Extrait du compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2016

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 JANVIER 2016

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Résultat de clôture 2015 :

Fonctionnement : + 197 394.05 € + 85 170.99 = + **282 565.04 €**

Investissement : 629 104.20 € + 707 668.90 = + **1 336 773.10 €**

Adopté à l'unanimité

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Adopté à l'unanimité.

3. AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS

Après avoir approuvé, en cette même séance le Compte Administratif 2015 qui présente un excédent de la section de fonctionnement de 282 565.04 €

La section d'investissement fait apparaître :

- un solde global d'exécution de + 1 336 773.10 €
- les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 1 122 568 €

Dans ces conditions, il est proposé à l'assemblée :

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

- de reporter au Budget Primitif 2016 à l'Article 002 « Excédent de Fonctionnement un montant de 202 565.04 €,
- d'affecter en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement, un excédent de fonctionnement soit 80 000 €.

Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions.

4. BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget est proposé en équilibre en Section de Fonctionnement à 4 370 000 €

Dépenses :

- 011 charges à caractère général : 1 186 503 € **Vote 25 Voix POUR 4 abstentions**
- 012 charges de Personnel : 2 412 447 € idem
- 65 charges de gestion courante : 346 180 € idem

- 66 charges financières : 245 410€ Idem
- 67 charges exceptionnelles : 10 300 € idem
- 68 amortissements et provisions : 169 160 € idem

Recettes : Adopté à l'Unanimité

- 70 produits des services : 247 750 €
- 73 impôts et taxes : 2 542 352.96 €
- 74 dotations : 1 284 395 €
- 75 autres produits : 40 990
- 77 produits exceptionnels : 16 226 €
- 013 atténuations de charges : 35 721 €

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le budget est proposé en équilibre à 1 770 000 €

Dépenses en plus du report des restes à réaliser 2015 (1 122 568 €)

- 1641 : remboursement d'emprunt : 129 500 € **Adopté à l'Unanimité**
- Chapitre 20 : frais d'études urbanisme 15700 € idem
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles 83 732 € idem
- Chapitre 23 immobilisations corporelles en cours : 418 500 € idem

Recettes :

- Excédent capitalisé : 80 000 € **Adopté à l'unanimité**
- Solde d'investissement reporté : 1 336 773.10 € idem
- Chapitre 13 Subvention et Chapitre 10 FCTVA versement reportés : 148 522 € idem
- Chapitre 10 FCTVA, Taxe d'aménagement : 44 197.22 € idem
- Amortissement : 160 507.68 € idem

5 Vote des Subventions

SUBVENTIONS 2016

article	Dépenses	ANNEE
6574		2016
	associations sportives	
	AMERICAN COUNTY	200,00 €
	Bassée en balade	0,00 €
	Billard Club	1 160,00 €
	Boule Basséenne	1 068,00 €
	Cyclo randonneurs	2 088,00 €
	FCEB	1 476,00 €
	Fléchettes basséennes	1 070,00 €
	Funk Attitude	1 482,00 €
	Futsal A.S.B.F.	5 225,00 €
	Gym Club Féminin	2 582,00 €
	Judo Club Acama	3 963,00 €
	majorettes	300,00 €
	Makasi	430,00 €
	Volant Basséen	10 984,00 €

	Volley loisir	368,00 €
	Weppes Paddle	300,00 €
	yoga pour tous	366,00 €
	sous total	33 062,00 €
	associations culturelles	
	Association des locataires	250,00 €
	Atelier de la mémoire	150,00 €
	Bibliothèque pour Tous	2 000,00 €
	Cafa	7 000,00 €
	Canari Club Basséen	200,00 €
	Ch ti lapin club	
	Chti cube des Weppes	300,00 €
	Club chiens de défense	
	Club du 3ème âge	
	Club histoire Généalogie Héra	200,00 €
	Compagnie du coq à l'âne	
	Donneurs de sang	100,00 €
	FNATH - Mutilés du travail	160,00 €
	FSEC -Collège Albert Schweitzer Théâtre	900,00 €
	Ecole de musique (*)	31 000,00 €
	Harmonie Municipale	3 500,00 €
	Jardins Familiaux	500,00 €
	LA perche basséenne	100,00 €
	Médailles du travail	100,00 €
	Médailles militaires	150,00 €
	Nord Madame	300,00 €
	Parents d'élèves Jules Verne	200,00 €
	Poker Club	500,00 €
	Restaurant du Cœur	500,00 €
	Secours Populaire	500,00 €
	Scouts de France	500,00 €
	Sewep	100,00 €
	Tracteurs en Weppes	200,00 €
	unc-Afn	800,00 €
	OFFICE DE TOURISME WEPPEES	365,00 €
	RCI Association	100,00 €
	VMEH	800,00 €
	sous total	51 475,00 €
	autres associations	
	PARTAGE EN WEPPEES	
	INNOV'ENFANCE	5 530,00 €
	CLUB WEPPEES NATATION	551,00 €

	sous total	6 081,00 €
	TOTAL	90 618,00 €
	fonds de réserve	4 382,00 €
	budgetisé	95 00,00 €

(*) Convention d'objectif
Adopté à l'unanimité

6) Subvention au CCAS

Montant proposé : 40 000 €
Adopté à l'unanimité.

7) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

- Taxe d'Habitation 25.33 %
- Taxe foncière propriétés bâties : 16,18 %
- Taxe foncière non bâties : 54.90 %

Maintien des taux. Vote : **POUR A L'UNANIMITE**

8) Restauration de la terrasse du belvédère et restitution du campanile de l'Hôtel de Ville

La volonté municipale est de restaurer la terrasse du belvédère et de restituer le campanile de l'hôtel de ville. Le marché de restauration a été confié au groupement « Les compagnons du Bois et Sarl Carré » pour un montant de 60 756.35 € HT.

Approuvé à l'Unanimité.

9) INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS LOCAUX et Annulation de la délibération du 16 décembre 2015

La délibération du 16 décembre 2015 est retirée, le tableau doit être sur feuille annexe. **Approuvé à l'Unanimité.**

La loi N° 2015-366 du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice pour les élus locaux de leur mandat. Le Taux des indemnités de fonctions allouées au Maire est, à compter du 1^{er} janvier 2016, fixé automatique au taux plafond prévu à l'article L 2123-23 du C.G.C.T. soit 55 % de l'indice 1015.

Le Maire peut maintenir son ancien par délibération expresse. Ancien taux 43 %.

Le Maire souhaite maintenir l'ancien taux.

Adopté par 28 voix pour et 1 abstention.

10) INDEMNITES DU PERSONNEL COMMUNAL : Indemnité de Mission de Préfecture, Indemnité Forfaitaire de travaux supplémentaires, Prime de fonction et de résultats.

Afin de maintenir une équité vis-à-vis de l'ensemble du personnel de la commune, qu'il soit de catégories A, B ou C il est proposé les mêmes intérêts de maintien ou de retrait de ces primes. Le personnel de Catégorie C se voit appliquer une diminution de la prime IAT en cas de congés de maladies ordinaires, de longue maladie, de longue durée et de grave maladie.

Approuvé par 27 voix et 2 abstentions.

11) Accueil Collectif des Mineurs : Tarifs, rémunération des encadrants

Les vacances scolaires ont lieu en milieu de semaine, aussi un tarif proportionnel pour les 2 à 3 jours préalable à la semaine complète est **Adopté à l'Unanimité**.

Les tarifs pour les Accueils de Juillet, Août, Toussaint, Février et Printemps à la semaine y compris la restauration s'établissent comme suit :

Tranches de quotient familial	Pour 1 enfant par semaine cantine comprise
0-369	21.90 €
370-499	28.40 €
500-700	33.25 €
701-900	39.75 €
Supérieur à 900	46.25 €
Famille non basséenne	68.75 €

- Garderie périscolaire : 3 € le ¼ d'heure de retard
- Tarif nuit en plus du tarif selon Quotient Familiale pour les mini-séjours : 10 €/nuit
- **Adopté à l'unanimité**

Un séjour en Ardèche itinérant encadré par l'association Amis Go pour un coût de 790 € du 1^{er} août au 15 août pour 14 enfants âgés de 13 à 17 ans est envisagé. Une participation pour le séjour Adolescents de 180 € (basséens) et de 270 € (extérieur) payable en 3 fois est proposée.

Adopté à l'unanimité.

La rémunération des encadrants, base de salaire filière animation avec les primes selon l'exercice de la fonction de Directeur ou d'encadrant des mini-séjours est **approuvée à l'unanimité**.

12) Petite-Enfance – Tarif visite

Une visite au forum des sciences à Villeneuve d'Ascq, en bus, est prévue. Tarif sollicité : 3 € par enfant.

Adopté à l'unanimité.

13) CONVENTION D'OCCUPATION DE REZ DE CHAUSSEE de la Mairie

Le rez de chaussée de la Mairie est occupé par le service « Auprès TC » depuis le 1^{er} février 2016. Une surface de 215 m² est mise à disposition pour une durée de 9 mois. Le coût est de 9 €/m² pour le loyer non compris les fluides.

Accepté à l'unanimité.

14) Convention d'occupation d'une Salle en Mairie

La poste de La Bassée en travaux de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité a sollicité la mise à disposition d'une salle durant 3 mois. Une surface de 31 m² et un garage pour les vélos électriques au prix de 9 € le m² non compris le garage et les fluides sont occupés depuis le 9 mars 2016.

Accepté à l'unanimité.

15) Transfert de compétences « Cours d'eau et canaux domaniaux » à la Métropole Européenne de Lille

A l'unanimité, Accord pour le transfert de la compétence.